

2017-11-29

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Déclaration d'engagement au Foreign Exchange Global Code of Conduct

Toutes les banques centrales du Système européen de banques centrales (SEBC) [1] sont résolues à soutenir et à promouvoir le respect du Foreign Exchange Global Code of Conduct (code mondial de bonne conduite sur le marché des changes, ci-après le « code »). Aujourd'hui, quinze banques centrales membres du SEBC, au nombre desquelles figure la Banque nationale de Belgique, publient simultanément leurs déclarations d'engagement au code [2]. Les autres banques centrales du SEBC en feront de même dans le courant de 2018. En publiant ces déclarations, ces banques centrales membres du SEBC marquent leur engagement à respecter les principes du code lorsqu'elles agissent en tant qu'intervenants du marché des changes et à veiller à ce que leurs pratiques et procédures internes soient conformes aux principes du code. Par ces déclarations d'engagement, elles mettent l'accent sur le rôle de premier plan que les principes du code jouent dans la promotion de l'intégrité et de l'efficacité du fonctionnement du marché des changes de gros. Pour que l'objectif du code soit finalement atteint, les banques centrales membres du SEBC encouragent également tous les intervenants du marché des changes à y adhérer.

Les banques centrales membres du SEBC qui publient leur déclaration d'engagement ce jour sont la Banque Nationale de Belgique/Nationale Bank van België, la Danmarks Nationalbank, la Deutsche Bundesbank, l'Eesti Pank, la Central Bank of Ireland, la Banca d'Italia, la Latvijas Banka, la Lietuvos Bankas, la Banque centrale du Luxembourg, la Magyar Nemzeti Bank, la Nederlandsche Bank, la Banco de Portugal, la Suomen Pankki – Finlands Bank, la Sveriges Riksbank ainsi que la Banque centrale européenne.

[1] Note: Le SEBC regroupe la BCE et les banques centrales nationales (BCN) de tous les États membres de l'Union européenne, qu'ils aient adopté l'euro ou non.

[2] Déclaration d'engagement au code de la Banque nationale de Belgique

N° d'entreprise: 0203.201.340 RPM Bruxelles